

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Maude Pichereau, secrétaire-trésorière;

1. **Que** lors de la réunion du 28 juin dernier, le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, a adopté le « **règlement numéro 2018-07 visant à modifier le règlement de zonage numéro 90-02-04 afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 134 relatif à la gestion des odeurs et développement harmonieux des usages et activités en zone agricole et ainsi assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.** ».
2. **Que** ledit règlement numéro 2018-07 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 11 juillet 2018;
3. **Qu'en** conséquence, le règlement numéro 2018-07 est entré en vigueur le 16 juillet 2018, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par monsieur Yvan Migneault, secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska.
4. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2018-07 au bureau de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, situé au 531, rue de l'Église Sud à Sainte-Hélène-de-Kamouraska, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 19^{ème} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2018.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Maude Pichereau, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

- MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-02-04 -

Règlement 2018-07

Je soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal, le 19^{ième} jour du mois de juillet 2018, entre 13 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 19^{ième} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2018.

Maude Pichereau
Directrice générale & sec.-trés.